



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIEGE

Le 28 septembre 2006

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**  
**20 ANS DE TRANSPLANTATION HEPATIQUE A LIEGE**

**Cette année, le CHU fêtera le 20<sup>e</sup> anniversaire de la première transplantation hépatique liégeoise, réalisée le 20 juin 1986 par le Professeur Pierre HONORE, à l'hôpital de Bavière.**

**Rappelons que la loi sur le prélèvement et la transplantation d'organes aura également 20 ans cette année. Un double anniversaire célébré le 30 septembre prochain au CHU de Liège, lors de la réunion annuelle de Gastroentérologie de l'Ulg.**

Depuis 1986, plus de 360 transplantations hépatiques ont été réalisées à Liège. Ce programme, à la pointe des connaissances et des techniques de la transplantation hépatique, est actuellement basé au CHU de Liège, et collabore de façon étroite avec les différents hôpitaux de la région, suivant ainsi au mieux les patients du bassin liégeois souffrant de maladie hépatique grave nécessitant une transplantation.

La renommée de ce programme de transplantation hépatique, seul programme basé en Région wallonne, dépasse notre province. Des demandes d'autres provinces ou d'autres pays sont également adressées à Liège pour une prise en charge.

**Le prélèvement d'organes**

Tout centre de transplantation se doit de développer un programme de prélèvement d'organes. En Belgique, le taux moyen de donateurs d'organes varie entre 20 et 25/million d'habitants/an, plaçant la Belgique dans le peloton de tête mondial du taux de prélèvements. Ainsi, en 20 ans, plus de 460 donateurs d'organes ont pu être prélevés par l'équipe liégeoise.

Toutefois, vu le manque de donateurs d'organes, un trop grand nombre de patients attendent leur transplantation durant de longs mois et un nombre trop important décède en liste d'attente.

« Pour aider ces patients, nous avons développé un programme de transplantation à partir de donateurs vivants d'origine familiale », précise le Pr. Pierre HONORE, du Service de Chirurgie Abdominale, Sénologique, Endocrine et de Transplantation du CHU de Liège. « En 2006, un quart des patients bénéficiant d'une transplantation hépatique à Liège recevait un greffon d'origine familiale. »

*CHU de Liège - Service COMMUNICATION*  
*Domaine universitaire du Sart Tilman B. 35 - 4000 Liège 1*  
*Tel +32 4 366 84 55 Fax: +32 4 366 70 07*  
*www.chuliege.be*  
*c.faidherbe@chu.ulg.ac.be*

## Les particularités du programme de transplantation hépatique de Liège

Comme c'est le cas dans la plupart des programmes de transplantation hépatique expérimentés, les résultats en terme de survie après transplantations sont bons (80 à 90 % à 1 an ; 60 à 70 % après 5 ans) et la qualité de vie des patients transplantés est excellente. « Cela reste néanmoins une intervention chirurgicale lourde, suivi d'un traitement post-opératoire qui n'est pas dénué d'effets secondaires et qui est nécessaire à vie », explique le Pr. Pierre HONORE.

Le programme liégeois a cependant quelques particularités. « Nous avons développé un protocole multidisciplinaire particulier, qui permet de limiter l'utilisation de produits sanguins. Cette expérience est bénéfique pour tous les patients en limitant le risque d'infection post-opératoire. Cela nous a aussi permis de développer un programme de transplantation hépatique chez des patients refusant les transfusions pour des raisons religieuses (Témoins de Jéhovah). Cette expérience unique en Europe est internationalement reconnue et a fait l'objet de plusieurs publications scientifiques.

## Modification de la loi sur le don d'organes

Depuis 20 ans, la loi belge organisant la transplantation d'organes considère que les organes et les tissus destinés à la transplantation peuvent être prélevés sur le corps de toute personne décédée, sauf s'il était établi que son opposition avait été exprimée : c'est le principe du « Qui ne dit mot consent ».

Depuis le 14 juin 2006, cette loi vient d'être modifiée. En effet, dorénavant, l'opposition ou le consentement au prélèvement acté au Registre National avant l'âge de 18 ans, le plus souvent à la demande des proches, cessera de produire ses effets lorsque la personne visée atteindra l'âge de la majorité. La personne concernée sera informée de cette annulation et elle devra, si elle le souhaite, formuler un choix.

### INFORMATIONS :

Dr Olivier DETRY, Service de Chirurgie Abdominale, Sénologique, Endocrine et de Transplantation du CHU de Liège : 04/366 72 16

Mme Marie-Hélène DELBOUILLE, coordinatrice de Transplantation : 0475/25 16 91

### Agenda :

Du 25 septembre au 7 octobre prochain, l'A.T.C.H. (Association des Transplantés Cardiaques et Hépatiques du CHU) organisera, comme chaque année, une exposition sur le Don d'organes et la Transplantation dans la verrière du CHU de Liège.

Contact et Informations: Mme Bernadette HANOTTE : 0477/504 604